EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS – PLEHEDEL

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 022-212201784-20251124-2025752-DE

Séance du 24 novembre 2025
Délibération n° 2025-7-52

Délibération : TARIFS DE LOCATION DE SALLE DES FETES 2026

Date de la convocation : 17 novembre 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15 - Présents : 14 - Procurations : 0 - Votes : 14

L'an deux mil vingt cinq
Le lundi vingt-quatre novembre
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur ROPERS Daniel, Maire.
Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE BESCOND François, LE TREUST Nathalie, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, FERLIER Gilles, NICOLLE Philippe, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, SCUDELLER Aurélie, KOZINE André, CLECH Marie, LE MERRER Aurélia.

Etait absent et excusé : LE ROY Renaud.

Secrétaire de Séance : LE TREUST Nathalie.

TARIFS DE LOCATION DE SALLE DES FETES 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au maintien des tarifs de location de la salle des fêtes pour l'année 2026 comme suit :

- Réunion : **31.00€**
- Apéritif et goûter **: 72.00 €**

- Location de la salle des fêtes pour un repas :

- **132 €** pour la période du 1er mai au 15 octobre
- **153** € pour la période du 16 octobre au 30 avril

3 gratuités par an pour les associations communales, dont une fois avec la cuisine.

- Location de la salle des fêtes pour un week-end **pour les Pléhédelais** :

- **180 €** pour la période du 1er mai au 15 octobre
- **200** € pour la période du 16 octobre au 30 avril

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS – PLEHEDEL

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 022-212201784-20251124-2025752-DE

Séance du 24 novembre 2025
Délibération n° 2025-7-52

➢ Location de la salle des fêtes pour un week-end **pour les personnes extérieures :**

- **400 €** pour la période du 1er mai au 15 octobre

- **500** € pour la période du 16 octobre au 30 avril

Une association a demandé la location de la salle pour des cours de Qi Gong, un tarif de 10 €uros la séance est appliqué durant la période été (du 1er mai au 15 octobre) et de 15 €uros la séance durant la période hiver. Ce tarif sera appliqué pour toutes les demandes similaires à venir.

Une caution de 1000 € est demandée à chaque location, une caution « nuisances sonores » de 500 € et une caution ménage de 150 €.

Le Maire,
Daniel ROPERS